



Des endroits de camp de qualité



L'ASBL Atouts Camps

- ▶ Une coordination d'organisations de jeunesse ;
- ▶ Agréée par la Wallonie ;
- ▶ Nos missions :
 - Améliorer la qualité, la sécurité, l'accessibilité financière des endroits de camp
 - Prospector et développer de nouveaux endroits de camp afin de désengorger certaines régions

Un label de qualité « endroit de camp »

- ▶ A l'instar des épis pour les gîtes ;
- ▶ Garantir des endroits de qualité, sécurisés et accessibles financièrement aux mouvements de jeunesse ;
- ▶ Soutenir les gestionnaires d'endroits de camp dans cette activité ;
- ▶ 120 endroits de camp labellisés en Wallonie - plus de 30 dossiers en cours



Les avantages du label de qualité

- ▶ Une reconnaissance de la Wallonie ainsi que des mouvements de jeunesse ;
- ▶ Une publicité et une mise en avant sur les sites internet atoutscamps.be et votrecamp.be ;
- ▶ Un endroit de camp qui affiche complet tout l'été ;
- ▶ Un accès à des subsides pour l'amélioration des infrastructures.

Les conditions pour obtenir le label

- ▶ Une attestation de sécurité-incendie délivrée par le bourgmestre de votre commune ;
- ▶ L'endroit de camp respecte les critères obligatoires fixés par le Commissariat général au Tourisme et comptabilise un certain nombre de points dans la grille de critères.

La grille de critères

- ▶ Les critères relèvent de différentes thématiques : l'hygiène, l'équipement, les services,...
- ▶ Certains critères sont obligatoires
- ▶ Comptabilisation des points : 11 minimum.

Grille de classement des endroits de camp			
Préambule important			
<p>Les tableaux qui suivent indiquent les éléments retenus pour la labellisation des endroits de camp.</p> <p>Ces tableaux ont été établis selon le code wallon du tourisme en conformité avec les articles 463, 464 et les annexes 26 et 27.</p> <p>Vous trouverez en annexe la liste des renvois qui complète les différents critères.</p> <p>Pour recevoir le label, l'hébergement doit au minimum respecter tous les critères obligatoires et comptabiliser au minimum 11 points supplémentaires.</p>			
Bâtiment			
N°	Critères		Renvo
1	Capacité de l'endroit de camp : total en mètres carrés de la surface au sol des pièces de séjour (hors cuisine, sanitaires et corridors) adapté au nombre maximal de personnes acceptées sous bâtiment. Soit 5 m ² par personne.	Oblig.	X
2	Sortie sécurisée : existence d'une sortie du bâtiment hors voie publique ou, à défaut, un dégagement d'au moins cinq mètres avant la voie publique.	Oblig.	
3	Si occupation antérieure par du bétail, chaulage du bâtiment.	Oblig.	X
4	Chaises/bancs et tables en suffisance.	Oblig.	X
5	Espace de stockage des déchets dans un endroit distinct des pièces de séjour.	1pts	X
6	Matériel de nettoyage pour l'entretien régulier et le nettoyage final.	1pts	X
7	Accès personnes à mobilité réduite : <ul style="list-style-type: none"> - Stationnement à proximité du local, entrée de plain-pied ou avec un plan incliné adapté au passage de chaises roulantes. - Largeur des portes d'accès minimum 83 cm. - Les lieux de vie, de nuit et sanitaires sont au même étage ou ne sont séparés que par maximum 2 marches. - Sanitaire(s) adapté(s). 	2pts	X

Ainsi, Atouts Camps c'est :

- ▶ Des rencontres et visites gratuites pour vous conseiller et vous présenter le label
- ▶ Une aide pour remplir la grille de critères et l'équipement de votre hébergement
- ▶ Un intermédiaire entre vous et les mouvements de jeunesse
- ▶ Un appel à projets avec le Ministre Collin pour des subsides supplémentaires (date limite pour postuler : 04 mai 2018)

Au plaisir de vous rencontrer !



Nos bureaux : Place l'Ilon 13 - Namur

Tél : 081/65.83.09

Email : info@atoutscamps.be